

Objet: Un mode de calcul de la retraite plus équitable pour les carrières hachées et pour les carrières courtes des Français.e.s de l'étranger.

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, de nombreux compatriotes ont pris le risque de s'installer à l'étranger et ils sont devenus ainsi des acteurs essentiels de notre commerce extérieur et de notre présence à travers le monde.

La retraite, les réformes des retraites, sont des sujets qui suscitent à juste titre des inquiétudes chez les Français.es qui ont travaillé à la fois en France et à l'étranger.

Le mode de calcul actuel pénalise déjà particulièrement les retraites des Français qui ont effectué une partie de leur carrière à l'étranger. Cette nouvelle réforme ne résout en rien ce problème malgré nos alertes et nos nombreuses actions trans partisans en ce sens (questions écrites, résolutions et motions) à l'AFE.

Les Français de l'étranger sont victimes de trois importantes injustices :

1 La retraite des carrières françaises de moins de 25 ans n'est pas calculée à partir des meilleures années. La retraite des agriculteurs sera calculée dorénavant à partir de leurs meilleures années. Les carrières courtes des Français de l'étranger et les carrières hachées des femmes seront-elles les seules à être discriminées ?

2 Les années de travail (et de cotisation) dont le salaire annuel est trop faible ne provoquent pas une augmentation mais une baisse de la retraite et ces années-là ne sont pas éliminées du calcul pour les carrières de moins de 25 ans. Le conseil d'orientation des retraites (12ème rapport) a démontré comment cette situation provoque une diminution du Revenu Annuel Moyen qui n'est pas compensée par le ou les trimestres validés par ces années. Les années de faible salaire annuel (job d'étudiant, éducation des enfants, service militaire, recherche d'emplois, 1ère année de carrière, maladie, années travaillées sur plusieurs pays ...) n'augmenteront pas la retraite mais au contraire la diminueront ou ne provoqueront qu'une augmentation de la retraite dérisoire, qui ne sera pas en rapport avec le montant des cotisations.

3 Quand des périodes de travail à l'étranger ne sont pas validées par la CNAV, la retraite à taux plein est reportée (de 62 à 67 ans) ou la retraite subit une décote de 25% pour au moins 20 trimestres non validés.

Le montant de la retraite est proportionnel au nombre de trimestres cotisés en France, mais l'âge de la retraite ou le taux dépend de la validation de toute la carrière. Des périodes de travail à l'étranger ne seront pas validées s'il n'y a pas d'accord avec le pays étranger. La réglementation européenne et les accords bilatéraux peuvent éventuellement permettre la validation de périodes de travail à l'étranger, (4) mais c'est loin d'être toujours le cas.

Déjà nos compatriotes qui ont réalisé une partie de leur carrière professionnelle en Espagne et dans d'autres pays européens ont été pénalisés par l'application de la circulaire de la CNAV 2021-33 (à partir du 1 juillet 2022). Le RAM n'est plus calculé à partir des meilleures années mais à partir de toutes les années pour les carrières françaises de moins de 25 ans.

Les Français.es de l'étranger n'ont donc pas les mêmes droits, ni pour le calcul du RAM, ni pour la validation de toutes leurs périodes de travail qui déterminent l'âge de la retraite à taux

plein. La perte des droits à la retraite **pour les années cotisées en France** est très importante pour certaines carrières.

Malheureusement depuis plusieurs années les questions des élus.es au Sénat, comme à l'Assemblée des Français de l'étranger sur ce sujet sont ignorées.

Des solutions existent pour rendre le calcul de la retraite des carrières courtes et des carrières hachées plus équitables :

En calculant le RAM à partir d'un même pourcentage des meilleures années quel que soit la durée de la carrière et en éliminant du calcul du RAM toutes les années de trop faible salaire (s'il en reste) qui peuvent provoquer une perte de droits à la retraite. Des années de travail à l'étranger ne seront pas validées, une solution équitable doit être trouvée pour déterminer l'âge de la retraite à taux plein ou la décote des Français de l'étranger.

Certains pays traitent les dossiers de retraite dans les délais et les pensions sont versées dès que les retraités y ont droit. La pension de base française est payée après de très long délais, parfois avec plus d'une année de retard et la retraite complémentaire française avec beaucoup plus de retard encore. La communication des caisses de retraites est insuffisante pour les carrières internationales et les conseillers des centres d'appels qui ne sont pas formés pour les carrières internationales ne sont pas en mesure d'aider suffisamment les expatriés.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur Le Président, d'intervenir afin que nos compatriotes de l'étranger puissent bénéficier à la fois d'un calcul d'une pension de retraite équitable pour leurs années travaillées en France et d'un service public efficace permettant de traiter les dossiers dans des délais acceptables. Il est aussi essentiel que nos élu.e.s au Sénat et à l'Assemblée des Français de l'Étranger reçoivent des réponses précises à leurs questions et à leurs résolutions. Enfin, nous vous prions de bien vouloir revenir sur votre projet de réforme des retraites tel qu'il a été présenté et d'organiser une véritable concertation de tous les acteurs concernés afin de garantir une réduction des inégalités face à la retraite.

Vous priant, Monsieur le Président de la République, de bien vouloir agréer l'expression de notre considération.

Benoit Marin-Cudraz Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger (Irlande)

Renaud Le Berre Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger (Andorre, Espagne et Portugal)

François Boucher Président de l'association Français du monde pour le Bureau National.

Gaëlle Leconte Conseillère à l'Assemblée des français de l'étranger (Espagne)

Pierre Boisbunon Président de la section Français du Monde de Catalogne

Ana Saint-Dizier Conseillère des français de l'Etranger (Barcelone)

Philippe Ogonowski Président du conseil consulaire de Barcelone

